

- 1. Clarification de l'intention de 3615 Radio :**
 - Communiquer clairement à toutes les parties impliquées que 3615 Radio a décidé d'utiliser l'Echo Musée exclusivement en tant que station de radio, avec des studios au sous-sol et à l'étage pour les opérations.
- 2. Coordination avec les responsables de l'Echo Musée :**
 - Organiser une réunion avec les responsables de l'Echo Musée pour discuter des changements nécessaires suite à la décision de 3615 Radio.
 - Clarifier les besoins techniques spécifiques pour l'équipement des studios de radio et pour la production de podcasts.
- 3. Mise à jour du contrat de location ou d'accord :**
 - Réviser et mettre à jour le contrat de location ou tout autre accord juridique pour refléter les nouveaux termes et conditions convenus entre 3615 Radio et l'Echo Musée.
 - Inclure les détails concernant l'usage exclusif du lieu pour la radiodiffusion et les responsabilités respectives des deux parties en matière d'entretien et de sécurité.
- 4. Aménagement des studios de radio :**
 - Travailler avec des spécialistes en aménagement et en équipement de studios de radio pour concevoir et installer les régies au sous-sol et à l'étage.
 - Assurer que les studios sont équipés de tout le matériel nécessaire pour une production audio de qualité, y compris des micros, des consoles de mixage, des enregistreurs, etc.
- 5. Formation du personnel :**
 - Organiser des sessions de formation pour le personnel de l'echomusée et 3615 Radio sur l'utilisation du nouvel équipement et les procédures opérationnelles dans les studios.
 - Assurer que le personnel est pleinement capable de gérer les activités de radiodiffusion et de production de podcasts dans les locaux de l'Echo Musée.
- 6. Promotion de la nouvelle initiative :**
 - Communiquer largement sur les réseaux sociaux, le site web de 3615 Radio et d'autres canaux de communication pour informer le public de cette nouvelle phase de développement.
 - Inviter le public à participer aux émissions et aux événements spéciaux organisés à l'Echo Musée.